

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS1303

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 13

I. – À l’alinéa 34, supprimer les mots :

« ou participent à ».

II. – En conséquence, au même alinéa 34, après le mot :

« mineurs, »

insérer les mots :

« qui y participent, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.